



## Rupture conventionnelle

-----  
Par Michael191412

Bonjour a tous ,

Mon employeur n'étant pas satisfaite de mon travail de cadre ,celui ci m'a fait une proposition de rupture conventionnelle,je suis dans l'entreprise depuis 8mois,celui ci me propose 761? de compensation légale de rupture étant 1/4 de salaire,ais je le droit de négocier? car reprécisons le cest lui qui souhaite me voir quitter l'entreprise,il exerce des pressions quotidiennes en parlant même de guerre si je n'accepte pas en l'état cette rupture,celui ci a également eu des propos insultants lors d'une précédente discussion professionnelle.

Je dois a mon employeur un acompte de 2500? que celui ci ma octroyé sur un échéancier de plusieurs mois puis je négocier sur ça en demandant un épongement de cette somme ?

J'attends votre réponse.

Merci

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

Oui, dans le cadre d'une RC, la négociation est courante.

Pourquoi pas essayer d'obtenir l'équivalent de l'avance evoquée.

-----  
Par Michael191412

Dois je faire la demande par écrit ?

Ou un accord que l'employeur fera par oral et que celui ci retranscrira sera suffisant ?

-----  
Par CToad

Bonjour,

une indemnité d'1/4 correspond à une ancienneté d'un an. C'est ce qu'ils auraient à vous verser s'ils vous licenciaient. Il est donc possible et normal de négocier mais j'attire votre attention sur le fait que vous voulez presque ce qu'ils doivent x4. Attention donc à ce qu'ils ne rompent pas la négociation (ce qui serait leur droit) pour passer sur du licenciement (ce qu'il faut pouvoir prouver mais s'ils ont des raisons d'insatisfaction et que cela a été tracé, c'est faisable).

Cordialement,

CToad

-----  
Par Michael191412

Merci beaucoup pour vos réponses